



## Commune de La Pesse

Département du Jura  
Arrondissement de Saint-Claude  
Canton de Côteaux du Lizon

# PROCÈS-VERBAL

## de la séance du Conseil Municipal

### du lundi 06 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le premier mars courant, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire.

Présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD (arrivée à 19h10), Grégoire JUBERT

Pouvoirs : Anthony HAREL à Claude MERCIER

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Benjamin SEVESSAND, adopté à l'unanimité

---

### Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2023
- 2) Projet de fusion des SIVOS : Choix du regroupement des écoles
- 3) Budgets Principal 413 et annexe Assainissement 966 – Exercice 2022 :
  - Approbation des Comptes de Gestion du Trésorier
  - Approbation des Comptes Administratifs
  - Affectation des résultats
- 4) Budget annexe Assainissement – Exercice 2023 :
  - Vote des tarifs de redevances d'assainissement 2023
  - Vote du budget primitif 2023
- 5) ONF : Vente de hêtres Forêt des Ecollets (Commune de Choux) - Ouverture des offres
- 6) Ecole de La Pesse : Demande de subvention communale pour l'organisation d'un voyage scolaire
- 7) Contrat de location-gérance restaurant Relais des Skieurs
- 8) Démission d'un conseiller municipal :
  - Désignation des délégués dans les organismes extérieurs
- 9) SIDEK : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique pour travaux RVS – E lum

\*\*\*\*\*

### 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2023

Le procès-verbal transmis avec la convocation n'amène aucune remarque. Le Conseil Municipal **APPROUVE** avec 9 voix Pour, le procès-verbal du conseil municipal du 31 janvier 2023.

### 2) Projet de fusion des SIVOS : Choix du scénario de regroupement des écoles – Délibération n°009/2023

Les conseillers municipaux des communes de Les Bouchoux, Les Moussières, Bellecombe et La Pesse se sont rencontrés le mardi 7 février pour avancer sur la convention de ruralité.

Il a été convenu que chaque conseil municipal se positionne sur les questions :

1/ Êtes-vous favorables à un regroupement des écoles des Bouchoux, La Pesse, Les Moussières sur un pôle unique avec péri-scolaires excentrés ?

2/ Si oui, êtes-vous favorables à intégrer le projet crèche aux compétences du SIVOS ?

3/ Quel scénario choisissez-vous ?

- Pôle unique neuf à Chaudézembre ?
- Pôle scolaire unique avec extension de l'école des Sorbiers aux Moussières ?

Monsieur le maire invite ensuite les conseillers en charge du dossier à présenter le bilan de l'ensemble des démarches et scénarios envisagés depuis 2019.

- Les Etudes IAD 2019.

En 2019, une étude a été menée par un cabinet d'étude bisontin IAD. De nombreux scénarios ont alors été réalisés, tous sur la base de 4 classes : pôles uniques neufs, pôles uniques par extension des bâtiments existants et enfin les scénarios bi-sites scolaires. Les études avaient évalué uniquement les investissements et jamais le coût de fonctionnement, ni la qualité scolaire, ni la gestion périscolaire.

	Besoins min HT	Besoin max HT
Pôle unique 4 classes par extension Les Moussières	354 K€	464 K€
Pôle unique 4 classes par extension La Pesse	413 K€	540 K€
Pôle unique 4 classes par extension Les Bouchoux	637 K€	833 K€
Pôle unique 4 classes neuf Les Mouilles, La Gouille ou L'Embossieux	1 610 K€	2 106 K€
Bi-site La Pesse 2 classes – Les Bouchoux 2 classes	LM : 92 à 120 K€ LB : 97 à 127 K€ Total : 189 à 247 K€	LM : 170 à 207 K€ LB : 146 à 192 ou 414 à 542 K€ Total : 316 à 399 ou 584 à 749K€
Bi site Les Moussières 2 classes – Les Bouchoux 2 classes	LP : 97 à 127 K€ LM : 92 à 120 K€ Total : 189 à 247 K€	LP : 98 à 129 K€ LM : 170 à 207 K€ Total : 268 K€ à 336K€
Bi-site La Pesse 2 classes – Les Moussières 2 classes	LP : 92 à 120 K€ LB : 97 à 127 K€ Total : 189 à 247 K€	LP : 170 à 207K€ LB : 146 à 192 ou 414 à 542 K€ Total : 316 à 399 ou 584 à 749K€

Scénarios 4 classes, IAD, 2019.

Les scénarios pôles uniques par extension sont nettement moins coûteux qu'un pôle unique neuf. Le scénario pôle unique par extension aux Moussières semble le plus économe suivi par le scénario pôle unique par extension à La Pesse à 100 000€ près. Parmi les scénarios bi-site, un scénario semble plus économe Les Moussières-La Pesse. Les chiffres de cette étude sont à considérer avec prudence car ils reposaient sur une méthode qui estimait les surfaces nécessaires et les surfaces manquantes, le tout multiplié par un indice au m<sup>2</sup>. Il ne s'agissait pas d'une étude d'architecte.

A l'issue de la restitution de l'étude IAD en octobre 2019, les communes semblent préférer le scénario bi-sites Les Bouchoux-Les Moussières et envisagent le développement d'un accueil de loisirs et d'un accueil petite enfance à La Pesse.

- Le comité de pilotage 2020-2022

Le comité de pilotage mis en place par les nouvelles équipes municipales en 2020 est constitué des élus des 2 Sivos, de conseillers municipaux, des délégués de parents ainsi que des maires. Il travaille sur les questions d'investissements, de fonctionnement, en intégrant scolaire, périscolaire, extrascolaire et petite enfance.

Le comité de pilotage envisage 4 classes et a pour objectif le non isolement d'un enseignant et de sa classe.

Deux scénarios sont étudiés :

- Scénario multi-sites : Les Bouchoux : 2 classes, 1 périscolaire. Les Moussières : 2 classes, 1 périscolaire. La Pesse : Extrascolaire, Micro-crèche
- Scénario Pôle Unique : Pôle unique neuf à L'Embossieux intégrant 4 classes, 1 périscolaire, extrascolaire, micro-crèche.

	Investissement	Fonctionnement annuel
Multi-sites	1 853 211- subv = 702 697€	300 000€
Multi-sites sans micro-crèche (sans La Pesse car le centre de loisirs serait localisé dans une des écoles)	959 628 – subv = 736 558€	265 000€
Pôle unique	3 288 000-subv = 1 441 636€	230 000€
Pôle unique sans micro-crèche	2 772 890– subv = 1 541 636€	195 000€

Coûts du scénario pôle unique neuf (4 classes micro-crèche péri et extrascolaire) ou du scénario 3 sites (2 classes et périscolaire + 2 classes et périscolaire + micro-crèche et extrascolaire).

A l'issue des études, il s'avère que le fonctionnement en pôle unique est 70 000€/an moins cher que le scénario multi-sites essentiellement par diminution des frais périscolaires. Le surcoût de l'investissement pôle unique est donc rapidement absorbé par les économies de fonctionnement. La petite enfance pèse peu dans les investissements car très subventionnée et son coût est modeste dans le fonctionnement. Un scénario pôle unique économe permettrait de financer assurément le fonctionnement de la petite enfance. Les communes conviennent que le pôle unique est donc une solution plus pertinente que le scénario multi-sites. Par ailleurs, réunir les enfants et enseignants sur un même site est demandé par les familles et encouragé par l'éducation nationale.

Concernant la petite enfance, la demande a été évaluée à 15 enfants pour 3 jours/semaine en moyenne sur 27 bébés au total (données 2021). Plusieurs solutions ont été étudiées : MAM, micro-crèche publique ou associative, micro-crèche privée. La plus pertinente s'avère être la micro-crèche publique. Pour assurer un service petite enfance pérenne, le syndicat devra donc intégrer la compétence petite enfance et contribuer à son fonctionnement. La MAM ne peut qu'être précaire puisque l'activité des assistantes maternelles qui la composent est trop peu rémunératrice. La micro-crèche privée est inadaptée compte tenu des tarifs trop élevés pour nos familles et de la rentabilité risquée d'une telle entreprise face à la modeste densité d'enfant (on convient de dire dans le métier qu'il faut 22 enfants inscrits pour « remplir » 10 places).

La micro-crèche publique est la seule à pouvoir bénéficier du soutien exceptionnel du Bonus Territoire qui finance assurément ¼ de chaque place et qui est réservé à des territoires comme le nôtre. Une hypothèse de fonctionnement raisonnable s'élève à 35 000€/an. Schématiquement une place s'élève à 12 000euros/an. ¼ est financé par les communes, ¼ par le bonus territoire, ¼ par les familles et enfin ¼ par la prestation de services unique (PSU) de la CAF. Le seul risque identifié serait l'émergence d'une structure concurrente sur le territoire ou la non occupation d'une place. En effet, une place vide voit s'envoler la participation familiale ainsi que la PSU, les communes auraient alors ¾ de cette place à charge.

Une autre hypothèse avait été réalisée avec 7 places (2 salariés voire un seul sur certaines plages horaires) et modulation horaire de l'agrément, le budget de fonctionnement annuel pourrait alors être contenu aux alentours des 25 000 € (estimation Francas).

En septembre 2023, le territoire ne présentera plus aucune offre d'accueil pour les 0-3ans avec l'arrêt de la dernière assistante maternelle aux Moussières. La plupart des parents étaient en situation critique et ils le seront désormais tous. Le service petite enfance est le premier maillon qui permettra à des familles de s'installer décemment sur le territoire, est indispensable à l'économie du territoire en permettant aux entreprises de conserver leurs salariés et leurs activités. C'est enfin un outil indispensable au maintien dans la vie active des parents.

- Le groupe maires-présidents, 2022.

Le comité de pilotage est abandonné. Un groupe composé des 4 maires et 2 présidents de SIVOS est alors mis en route.

Deux scénarios de pôle unique scolaire sont étudiés par le groupe : un pôle unique par extension aux Moussières et un pôle unique neuf à Chaudezembre. Le groupe n'étudie pas les extensions à La Pesse et aux Bouchoux, supposées trop coûteuses. Compte tenu des effectifs, les études portent sur 3 classes seulement, le pôle unique est donc bien la seule solution pour ne plus isoler d'enseignant. La petite enfance n'est pas intégrée aux 2 scénarios de pôle unique mais envisagée sur un des sites existants.

	Investissement	Fonctionnement annuel
Pôle unique neuf	2 062 626-subv = 994 497€	180 752€
Pôle unique par extension	725 084 – subv = 200 082€	180 752€

#### Coûts d'un pôle unique scolaire 3 classes

Le pôle unique par extension aux Moussières est nettement moins coûteux que le pôle unique neuf. Sa situation excentrée interroge et devra probablement être compensée par 1 ou 2 accueils périscolaires déconnectés à l'autre extrémité du territoire afin de réduire les trajets pour les familles ne pouvant pas utiliser le ramassage scolaire.

Monsieur le maire invite ensuite les parents des Bouchoux et de La Pesse présents au conseil municipal à s'exprimer :

*Le pôle unique reste le scénario privilégié des parents. Ils comprennent que le pôle unique dans une construction neuve reste financièrement complexe à envisager, même si les subventions et autres aides financières restent une inconnue à l'équation finale.*

*Concernant le pôle unique aux Moussières, ce scénario fait débat chez les parents :*

- *le projet sur ce site a un avantage financier*
- *le projet semble rapidement réalisable*

*Malgré cela :*

- *en connaissant la situation géographique et démographique des 4 communes (La Pesse, Les Bouchoux, Bellecombe, Les Moussières), l'école des Sorbiers est loin d'être centrale.*
- *la position excentrée du site sur le territoire interroge et inquiète sur les solutions de transports et périscolaires le plus équitable possible.*
- *l'absence de chiffrage pour un projet de regroupement sur le site de la Pesse reste incompréhensible.*

*Pour engager la réflexion sur le meilleur scénario possible, les parents s'appuient sur les chiffres de l'IAD de 2019 et le chiffrage du cabinet d'architecture de 2022 pour le réaménagement du site de la Pesse pour une crèche et un centre de loisirs. Ces chiffreages laissent apercevoir la possibilité d'avoir un regroupement sur le site de la Pesse avec un budget d'investissement comparable à celui proposé sur le site des Moussières.*

*Ils continuent de rappeler le besoin réel et urgent de solution de garde pour les 0-3 ans. Le projet d'accueil petite enfance doit rester une priorité au même titre que les écoles.*

Monsieur le Maire invite ensuite au débat.

Les parents ne comprennent pas comment le site des Moussières peut être considéré comme un lieu central. Ils rappellent qu'il existe deux types d'usagers de l'école :

Les familles qui utilisent le bus : ceux-ci sont très inquiets des temps de trajets en bus pour les enfants. Il n'est pas envisageable de parcourir plus d'une heure de bus par jour.

- Les familles qui utilisent le périscolaire (ceux qui doivent partir travailler avant le bus et qui reviennent après le bus) : pour ceux-ci le trajet jusqu'aux Moussières doit être parcouru 4 fois dans une journée (1 aller-retour le matin et 1 aller-retour le soir) soit jusqu'à 40km de détours par jour pour des familles boucherandes en plus des trajets quotidiens déjà lourds faute d'emploi à proximité.

La mise en place d'un accueil périscolaire supplémentaire isolé n'inspire pas confiance et son maintien dépendra du bon vouloir des élus au fil du temps

Les familles souhaitent tout simplement pouvoir accéder équitablement à l'école et ce à l'échelle du territoire. Elles souhaitent pouvoir garder le contact avec les équipes éducatives et pas seulement des chauffeurs de bus.

Un quart des familles ont répondu dans une enquête en ligne qu'elles envisageraient peut-être de rejoindre d'autres écoles. Une solution de garde des moins de 3 ans est indispensable pour les parents. Les parents sont inquiets d'une décision qui serait prise pour des raisons budgétaires sans prendre en compte les besoins des enfants.

Les élus de La Pesse ont depuis le début des réflexions demandé à ce que le projet comprenne le centre de loisirs et la crèche. Aujourd'hui, il ne semble pas que toutes les communes souhaitent financer l'ensemble des services. De plus, le conseil municipal a demandé dans sa délibération de 2022 que la solution du site scolaire/périscolaire/extrascolaire unique en extension de l'école existante à La Pesse soit chiffrée. La majorité des communes ayant jugé que cette extension sur un site ancien serait plus complexe et coûteuse, elle n'a pas été étudiée par l'architecte. Les élus rappellent aux délégués de parents d'élèves la complexité de ce projet, qui a depuis plusieurs décennies divisé plusieurs conseils municipaux, et assument leur part de responsabilité dans les difficultés à dessiner et impulser un projet commun à 4 ou 5 communes, qui bien que voisines et concernées par les mêmes problématiques ont des approches et des craintes qui leur sont propres et qu'il faut entendre. Ils souhaitent que l'intérêt pédagogique et économique du projet détermine le choix, et expriment pour beaucoup la crainte qu'un regroupement trop excentré ne fragilise à court terme les effectifs, regrettant encore qu'un chiffrage d'une extension ou construction proche d'un périscolaire/extrascolaire à l'école de La Pesse n'ait pas été réalisé, même si cela doit décaler l'échéance de la décision.

Ainsi, le Conseil Municipal **CONFIRME**, à l'unanimité, être favorable à la fusion des SIVOS dans le cadre d'un pôle unique avec périscolaire supplémentaire, **CONFIRME** à l'unanimité être favorable à intégrer le projet de micro crèche aux compétences du nouveau SIVOS.

Considérant le choix du scénario, le vote du Conseil Municipal est de 1 voix Pour le site unique à Chaudezembre et 9 voix Pour surseoir à statuer dans l'attente du chiffrage de la solution pôle unique par une extension péri/extrascolaire de l'école existante de La Pesse.

### **3) Budget annexe Assainissement 966 – Exercice 2022**

Le compte de gestion du Budget Principal n'étant pas parvenu à ce jour, seul le Budget annexe sera traité dans cette séance.

#### a/ Approbation du Compte de Gestion du Trésorier – Délibération n°010/2023

Monsieur le Maire présente les comptes dressés par le comptable du Service de Gestion Comptable de Saint Claude.

<b>Exercice 2022</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	44 024.14 €	54 436.43 €
<b>Recettes</b>	58 892.67 €	30 171.39 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	14 868.53 €	-24 265.04 €
<b>Reprise des résultats de clôture 2021</b>	21 686.82 €	17 275.06 €
<b>Résultats de clôture 2022</b>	36 555.35 €	- 6 989.98 €

**Soit un résultat de l'exercice 2022 de** - 9 396.51 €  
**Soit un résultat de clôture 2022 de** 29 565.37 €

Après s'être fait présenter les chiffres, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

b/ Approbation du Compte Administratif – Délibération n°011/2023

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2022 du budget annexe. Le déficit de la section d'investissement s'explique par l'étude diagnostique en cours, non financée par l'emprunt.

**COMPTE ANNEXE - BUDGET 966 - Assainissement**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés de 2021		21 686.82 €		17 275.06 €		38 961.88 €
Opérations de l'exercice 2022	44 024.14 €	58 892.67 €	54 436.43 €	30 171.39 €	98 460.57 €	89 064.06 €
<b>TOTAUX</b>	44 024.14 €	80 579.49 €	54 436.43 €	47 446.45 €	98 460.57 €	128 025.94 €
Résultats de clôture		36 555.35 €	6 989.98 €			29 565.37 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		36 555.35 €	6 989.98 €			29 565.37 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>36 555.35 €</b>	<b>6 989.98 €</b>			<b>29 565.37 €</b>

Comme il se doit, Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote. Julien CARNOT, Premier Adjoint, demande aux conseillers de constater que le Compte Administratif est en tous points identique au Compte de Gestion du Trésorier.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 8 voix Pour, **APPROUVE** le compte administratif 2022 du Budget annexe Assainissement.

c/Affectation du résultat – Délibération n°012/2023

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'exercice 2022 a généré un excédent de fonctionnement de	14 868.53 €
Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	21 686.82 €
les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	36 555.35 €
Que la section d'investissement présente un déficit de	- 6 989.98 €

D'après ces chiffres, le Conseil Municipal à l'unanimité, **DÉCIDE** d'affecter ce résultat comme suit :

- pour l'apuration du déficit antérieur , affecter **obligatoirement** au compte 1068 6 989.98 €
- Solde disponible affecté à l'excédent reporté (compte R002) 29 565.37 €

**4) Budget annexe Assainissement – Exercice 2023 :**

Monsieur le Maire présente un budget prévisionnel 2023 à l'équilibre, sans augmentation des tarifs de redevances assainissement. Sont inclus les travaux préconisés dans le rapport final de l'étude diagnostique cette année, soit 15 930 € HT. Toutefois, le planning de travaux à réaliser sur les réseaux et la STEP prévoit d'engager la somme de 39 870 € HT en 2024. Ces travaux pourront bénéficier de subventions, dont les taux ne sont pas connus à ce jour. Il est donc demandé aux conseillers de se positionner sur les tarifs à appliquer cette année.

a/ Vote des tarifs de redevances d'assainissement 2023 – Délibération n°013/2023

Monsieur le Maire demande si les élus souhaitent augmenter le tarif de l'abonnement. Sur ce point, ceux-ci renouvellent leur position visant à encourager la diminution de la consommation d'eau en augmentant seulement la part variable.

Deux simulations de hausse sont présentées :

- + 5%, soit 1,54 € HT/m<sup>3</sup> amènerait une recette supplémentaire de 900 € HT.
- + 7%, soit 1,58 € HT/m<sup>3</sup> amènerait une recette supplémentaire de 1 200 € HT

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour et 1 abstention,

**DÉCIDE** le maintien de l'abonnement (part fixe) à 93,60 € HT, payable d'avance en septembre 2023 ; **DÉCIDE** l'augmentation de 7% du prix du m<sup>3</sup> d'eau usées (part variable), soit 1,58 € HT/m<sup>3</sup>, applicable sur le relevé des compteurs SUEZ en septembre 2024, **PREND ACTE** du maintien du tarif de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte à 0,16 € HT/m<sup>3</sup>, somme intégralement reversée à l'Agence de l'Eau.

b/ Vote du budget primitif 2023 – Délibération n°014/2023

Monsieur le Maire présente les propositions de crédits à inscrire en 2023. Les dépenses de fonctionnement intègrent une nouvelle obligation dite de rattachement concernant les intérêts courus non échus (ICNE) de l'emprunt calculée à 3 577.42 €. Cette provision ne sera pas liquidée et sera constatée par une recette en 2024, puis remplacée par le nouveau calcul d'après le montant des intérêts remboursés l'an prochain.

Par ailleurs, les propriétaires de la maison au 1 route de Chaudezembre avaient demandé une participation de la commune pour leurs travaux d'amélioration de raccordement au réseau d'assainissement collectif. Or, ceux-ci n'apportent aucun changement sur le réseau public, seulement sur le raccordement de l'immeuble. La commune devant en outre financer la réfection de l'enrobé de la voie communale suite à ces travaux, le conseil refuse la demande de prise en charge partielle des couts des travaux d'amélioration du raccordement.

En section d'investissement, il reste le solde de la subvention pour l'étude diagnostique (12 500 €) qui sera perçue dès paiement de la dernière facture. Une somme est ajoutée pour une subvention sur la base ambitieuse de 30% du coût des travaux à engager en 2023.

Le budget primitif se synthétise ainsi :

<b>Section de Fonctionnement -</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Crédits</b>	<b>Recettes</b>	<b>Crédits</b>
011 – Charges à caractère général	22 957 €	002 - Résultat reporté 2021	29 566 €
012 – Charges de personnel	3 794 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	12 461 €
022 – Dépenses imprévues	1 000 €	70 – Ventes produits, services	44 950 €
023 – Vir. à la section d'investissement	30 579 €		
042 – Opérations d'ordre entre sections	18 414 €		
65 – Autres charges de gestion	100 €		
66 – Charges financières	9 703 €		
67 – Charges exceptionnelles	300 €		
68 – Dotations amortiss et provisions	130 €		
<b>Total</b>	<b>86 977 €</b>	<b>Total</b>	<b>86 977 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Crédits</b>	<b>Recettes</b>	<b>Crédits</b>
001 – Déficit antérieur reporté	6 990 €	021 – Vir. section de fonctionnement	30 579 €
020 – Dépenses imprévues	2 064 €	040 – Opérations d'ordre entre sections	18 414 €
042 – Opérations d'ordre entre sections	12 461 €	10 – Dotations fonds divers, réserves	6 990 €
16 – Remboursement d'emprunts	17 762 €	13 – Subventions d'équipements	17 279 €
20 – Immobilisations incorporelles	18 055 €		
21 – Immobilisations corporelles	15 930 €		
<b>Total</b>	<b>73 262 €</b>	<b>Total</b>	<b>73 262 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **CONSTATE** que le budget annexe Assainissement est équilibré en dépenses et recettes dans les Sections de Fonctionnement et d'Investissement et **ADOpte** le budget primitif 2023.

**5) ONF : Vente de hêtres Forêt des Ecollets (Commune de Choux) - Ouverture des offres**

Ce sujet est ajourné car les offres ne sont pas encore parvenues en mairie.

**6) Ecole de La Pesse : Demande de subvention communale pour l'organisation d'un voyage scolaire – Délibération n°015/2023**

Les élèves de l'école de La Pesse partiront en voyage à Bully (Loire) fin avril 2023 où ils pratiqueront les arts du cirque. Le coût par élève est de 200 €. L'Association des Parents d'Elèves participera à hauteur de 70 € par enfant. Il est proposé que la commune de La Pesse finance 60 € par enfant résidant sur la commune. Cette année, l'effectif est de 7 élèves de la Maternelle au CE2. Claude MERCIER sort de la salle pour le vote

Ainsi, le Conseil Municipal avec 8 voix Pour, **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 420 € à la Coopérative Scolaire.

**7) Contrat de location-gérance restaurant Relais des Skieurs**

La SCIC ALVEOLES questionne la commune sur le renouvellement du contrat de location-gérance du restaurant qui arrive à terme au 28 septembre 2023, et qui peut être dénoncé 6 mois avant.

Monsieur le Maire souligne qu'il n'y a eu aucun impayé de loyers ou charges sur cette période, ce qui est déjà un bon indicateur... Les conditions du contrat prévoient une indexation annuelle sur l'indice des loyers commerciaux appliquée sur la redevance forfaitaire fixe et une redevance forfaitaire variable calculée sur le chiffre d'affaires réalisé. Cette clause de variabilité a déjà joué son rôle et permet à la commune de bénéficier d'une partie des retombées économiques de la coopérative d'intérêt collectif. Il est donc proposé de reconduire le contrat tel qu'il a été signé.

Suite à l'ajournement du projet de réhabilitation du bâtiment, concernant les travaux de mises aux normes nécessaires, la commune fait le maximum pour les engager au plus vite. L'autorisation d'exploiter délivrée par le maire sera reconduite fin mars en tenant compte des démarches entreprises par la commune.

Le locataire demande également à vérifier l'emprise possible pour la terrasse, afin de la matérialiser et de la rendre plus visible.

Les associations qui souhaitent organiser des événements dans le restaurant contactent directement l'établissement qui en est responsable (article 13 du contrat).

Par ailleurs, le groupe Zéro déchets souhaiterait utiliser le local de l'ancien Bureau de Poste pour laisser quelques outils et matériels sur place, pour ses activités. La SCIC alvéoles est invitée à faire une demande/proposition pour que le mode de location le plus adapté soit déterminé, sans que cette activité ne bloque durablement une éventuelle installation commerciale.

**8) Démission d'un conseiller municipal :**

Olivier ROYDOR a rédigé un courrier de démission du conseil municipal réceptionné le 24 février 2023. Monsieur le Maire fait lecture du document.

Il convient de désigner de nouveaux délégués dans les organismes extérieurs dont il était membre.

**a/ Délégués au SIVU des Couloirs – Délibération n°016/2023**

Claude MERCIER se propose.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour, **DÉSIGNE**, Claude MERCIER nouveau délégué du syndicat.

La liste des délégués est modifiée en conséquence :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléant</b>
Anthony HAREL Grégoire JUBERT Claude MERCIER	Caroline AUGÉ-CHEVASSUS



b/ Délégués à l'Association des Communes Forestières du Jura – Délibération n°017/2023

Grégoire JUBERT se propose.

Ainsi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉSIGNE**, Grégoire JUBERT nouveau délégué suppléant à l'Association des Communes Forestières du Jura, dont la liste est modifiée ainsi :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Marie-Anne LE METAYER	Grégoire JUBERT

c/ Correspondants communaux – Délibération n°018/2023

Julien CARNOT se propose pour la Copropriété « Centre Commercial ».

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour, **DÉSIGNE**, Julien CARNOT nouveau correspondant communal de la Copropriété « Centre Commercial »

Marie-Anne LE METAYER se propose pour l'Ambroisie.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour, **DÉSIGNE**, Marie-Anne LE METAYER nouvelle correspondante communale Ambroisie.

Ainsi, le tableau des correspondants communaux est modifié comme suit :

Ambroisie	Marie-Anne LE METAYER Jean-Marie DROMARD, agent communal
Alvéoles	Audrey GRANDCLEMENT
Copropriété « Centre Commercial »	Julien CARNOT
AABLCC	Sandrine GIROD, titulaire Claude MERCIER, suppléant

**9) SIDEC : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique pour travaux RVS – E lum – Délibération n°019/2023**

Les élus ont décidé de supprimer 3 points lumineux de l'éclairage public. Cette prestation entre dans le cadre de la convention E-lum du SIDEC. Le coût de l'opération s'élève à 175,10 € TTC, dont 50% est pris en charge par le SIDEC.

Sur ce sujet, le Conseil Municipal avec 10 voix Pour, **APPROUVE** le programme et son montant estimatif de 175,10 € TTC, **SOLLICITE** l'obtention d'une participation du SIDEC d'un montant de 87,55 €, **PREND ACTE** de la part de la collectivité estimée à 87,55 € à verser au SIDEC, **AUTORISE** le SIDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération dans la limite de 10% du montant indiqué ci-dessus, **S'ENGAGE** à prendre en charge ce surcoût éventuel, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIDEC.

**Questions diverses**

Planning des réunions à venir : 11/03 à 16H AG Amicale des Pompiers et CIS des Couloirs, 18/03 à 10H30 Réunion publique caserne des Couloirs, 13/05 Journée citoyenne, 25/04 à 17H30 PNR Réunion plan de gestion stratégique des zones humides.

**Courriers divers**

- Bulletin Communal de Bellecombe : Monsieur le Maire invite les conseillers à lire cette édition contenant de nombreuses informations intéressantes.
- Subventions FEADER : La Région Bourgogne Franche-Comté a transmis 2 notifications de subventionnement suite aux dépôts de dossier Résidence Artistique (3000 €) et Etude restructuration bâtiment Relais des Skieurs (19 053.20 €)

Prochain conseil municipal le lundi 03 avril 2023 à 19 heures  
Fin de la séance à 22H20

### **Délibérations du conseil municipal du lundi 06 mars 2023**

- 009/2023 : Projet de fusion des SIVOS : Choix du scénario de regroupement des écoles
- 010/2023 : Budget annexe Assainissement – 966 : Approbation du Compte de Gestion du Trésorier 2022
- 011/2023 : Budget annexe Assainissement – 966 : Approbation du Compte Administratif 2022
- 012/2023 : Budget annexe Assainissement – 966 : Affectation du résultat 2022
- 013/2023 : Budget annexe Assainissement – 966 : Vote des tarifs de redevance 2023
- 014/2023 : Budget annexe Assainissement – 966 : Vote du Budget Primitif 2023
- 015/2023 : Coopérative scolaire : Subvention voyage scolaire
- 016/2023 : Désignation des délégués du SIVU
- 017/2023 : Désignation des délégués à l'Association des Communes Forestières
- 018/2023 : Désignation des correspondants communaux
- 019/2023 : SIDEC – Convention de délégation maîtrise d'ouvrage RVS tranche n°3 E-lum

**Le secrétaire de séance**



**Le Maire**

